

**SÉANCE DU 25 JANVIER 2021**

Convoqué le 18 janvier 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 25 janvier, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Absents excusés : Charles MALAUZAT qui donne pouvoir à Antoine PRÉVOST  
Éric LANGÉ qui donne pouvoir à Céline FAUCHER-LUCAS  
Christian POUSSET qui donne pouvoir à Régis VRAIN  
Agnès DESCAUSE

Secrétaire de séance : Madame Gladys CHAVOUET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

**2021-01 POINT SUR LA VACCINATION**

Toutes les personnes de plus de 75 ans ayant leur résidence principale sur la commune ont été contactées par la Mairie. Sur 50 personnes, 10 refusent la vaccination, reste à joindre Monsieur et Madame CHARPENTIER à Fontaines.

La validation de l'hôpital Lour Picou de Beaugency en centre de vaccination est en attente.

Nous avons organisé le co-voiturage par des élus pour les personnes ne pouvant se déplacer.

**2021-02 COMMISSIONS CCTVL**

- ASSAINISSEMENT : afin d'uniformiser le règlement d'assainissement, les 25 communes de la CCTVL doivent donner leur avis sur le montant de la PFAC (Participation Financière à l'Assainissement Collectif). A ce jour, pour Baccon, le montant est de 1 200 euros. Le Conseil propose un forfait de 2 000 euros pour couvrir les coûts de viabilisation et de raccordement avec obligation de contrôle de conformité.

Il est proposé d'étendre l'application de la loi WARSMANN (en cas de fuite d'eau) aux entreprises.

Il a été proposé de facturer un forfait de 20 m<sup>3</sup> d'eau assainie pour les personnes prélevant leur eau dans des puits ou des forages et la rejetant dans le réseau d'assainissement.

- COLLECTE DES DECHETS : à compter du 1<sup>er</sup> mars, tous les emballages iront dans la poubelle jaune. Si besoin, demander une poubelle plus grande à la Communauté de Communes. Pour info, la déchèterie de Cléry-Saint-André sera fermée pour travaux pendant 5 mois.

**2021-03 DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'Arche des Souvenirs et le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) ont fait une demande de subventions. Le Conseil décide d'appliquer la règle en vigueur et de ne financer que les associations communales.

**2021-04 POINT SUR LES TRAVAUX**

- EGLISE : La réfection du plafond de l'église endommagé par un dégât des eaux a été effectuée par la société ROC.  
Nous avons reçu un devis pour électrifier l'horloge d'un montant de 4 796,50 € HT. Nous allons tenter de recaler l'horloge.
- LOTISSEMENT CLOS DU BOURG : les travaux sont en cours. 6 lots seraient vendus sur les 14.

- LOGEM : 2 personnes seraient intéressées sur les 8 logements (loyer entre 400 et 450 €).
- VOIRIE : une demande de subvention a été déposée dans le cadre du volet 3 de l'enveloppe cantonale. Nous avons obtenu un financement de 23 % du montant des travaux de réfection de voirie entre Thorigny et le Bourg. Le coût total à la charge de la commune ne devant pas dépasser 21 000 euros.

Problème de circulation des piétons au début de la rue de Montour.

- MATERIEL : achat d'un broyeur : nous avons reçu plusieurs devis :
    - RINGUEDE : 5 152 € HT
    - AGRAM : 4 374 € HT (il faut aller le chercher et ce n'est pas un fournisseur local donc difficulté pour l'entretien)
    - GUEDOU : 5 800 € HT avec reprise de l'ancien pour 500 € et la modification du tracteur gratuite
- A l'unanimité, le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise GUEDOU.

## 2021-05 TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE (AOM) LOCALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) prévoit que les Communautés de Communes peuvent se voir transférer par les communes membres la compétence mobilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

L'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) a la charge de construire des solutions de mobilité à l'échelle de son territoire. Elle définit la politique de mobilité adaptée aux besoins du territoire et anime les acteurs locaux pour se faire, notamment via le comité des partenaires. Elle participe au Contrat d'Orientation qui regroupe les acteurs du bassin de mobilité et peut élaborer un Plan de Mobilité Simplifié.

Par délibération n°2020-211 du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et d'approuver la modification de ses statuts.

Les communes membres ont trois mois à compter du 18 janvier 2021, date de notification de la délibération précitée, pour se prononcer par délibération, à la majorité qualifiée, sur le transfert de la compétence "Mobilité" à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

La prise de compétence « Mobilité » n'impose pas à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire d'assurer tous les services de mobilité (transport régulier, transport scolaire, transport à la demande, mobilités actives, mobilités partagées, transport solidaire). Les services de mobilité peuvent être « à la carte » en fonction des besoins du territoire et définis une fois que la compétence « Mobilité » est transférée à la CCTVL.

Le projet de territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et des communes membres précisera la stratégie et le plan d'actions à court et moyen termes en matière de mobilité.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal de :

- 1°/ APPROUVER LE TRANSFERT de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;
- 2°/ APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes y afférente ;
- 3°/ DELEGUER Madame le Maire pour informer la Communauté de Communes et la Préfecture du Loiret de l'approbation de la modification des statuts ;
- 4°/ AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent.

## 2021-06 REPARTITION DES ZONES DE DISTRIBUTION

- Rue de la Rivière (32 boîtes) = François
- Rue de Montour (13) = Joffrey
- La petite Mothe (1) = Joffrey
- La Ferme de Montour (1) = Joffrey
- Préazon (1) = Joffrey
- Rue d'Hotton (4) = Bruno
- Rue de Coulmiers (5) = Bruno
- La Cour St Christophe (1) = Christian
- La Détourbe (3) = Christian
- Gléneau (2) = Christian
- Rue de Mocquesouris (18) = Christian
- Rue des Pensées (10) = Christian
- Rue des Fontaines (14) = Gladys
- Rue de Thorigny (5) = Antoine
- Le Petits Orcières (2) = Antoine
- Vilcéry (3) = Antoine
- Philagro (1) = Antoine
- Rue de la Renardière (42) = Sophie + Agnès
- Rue des Mouises (12) = Bruno
- Rue de Meung (12) = Nicolas
- Rue de la Borde (9) = Gladys
- Clos de Bellevue (21) = Céline C
- Rue du Château d'eau (8) = Céline F.L
- Rue de la Planche, côté bourg jusqu'au numéro 370 (22) = Celine F.L
- Rue de la Planche (côté Renardière à partir du n°851) et rue du Héron (44) = Eric
- Les Bréaux (1) = Régis
- Sélorges (1) = Régis
- Buisson Vallée (1) = Régis
- Prenay (1) = Régis
- Rue de Boynes (5) = Régis
- Cherelles (2) = Nicolas
- La Touanne (6) = Nicolas
- Clos du Bourg (22) = Celine C

## 2021-07 CONVENTION DE BALAYAGE VEOLIA

Renouvellement de la convention de balayage des caniveaux avec l'entreprise VEOLIA pour un montant de 1 800€ HT.

6 passages par an pour le Bourg et la Renardière et 3 passages par an pour les lotissements du Héron, de Bellevue et le hameau de Fontaines soit au total 7,640 km par passage.

## 2021-08 QUESTIONS DIVERSES

- Dissolution de l'Association Baccon Informatique : le solde bancaire est en attente sur le compte de la Mairie.
- Recensement de la Population : population municipale : 672, population comptée à part 28, population totale : 700.
- 65 élèves seront scolarisés à l'école de Baccon à la rentrée 2021.
- Projet 1000 cafés : nouveau candidat retenu : Monsieur Jean-Yves TOUQUET.

- Rendez-vous le 26 janvier avec les entreprises concernant l'antenne relais à la Borde.
- Le lino de la classe informatique sera changé le 26 janvier.
- Très bon retour sur la distribution du colis des aînés.
- Félicitations à Céline pour ses 20 ans au service de la collectivité, médaillée d'argent.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

Mme Agnès DESCAUSE

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN